



TARIFS 2020/2021 (32 cours assurés dans l'année)

COURS :	SAINT MARD		EXTERIEUR	
	<i>Annuel</i>	<i>Mensuel</i>	<i>Annuel</i>	<i>Mensuel</i>
SOLFÈGE SEUL	252 €	28 €	315 €	35 €
INSTRUMENT (avec/sans solfège)				
Pour 30 mn de cours/semaine	504 €	56 €	621 €	69 €
45 mn de cours/semaine	675 €	75 €	792 €	88 €
1 h/semaine ou 2 Instruments	810 €	90 €	945 €	105 €

Ces tarifs ne comprennent pas les manuels, partitions et matériels divers
Il sera appliqué une réduction de 5 € par mois sur la deuxième personne de la même famille et 10 € par mois sur la troisième personne et les suivantes. Cette réduction ne s'applique pas aux élèves ne faisant que du solfège.

Les ateliers collectifs (chorale adultes, chorale enfants, Ensemble musique actuelle, Ensemble à cordes, Ensemble guitares...) sont gratuits pour les élèves qui suivent des cours dans notre école. Pour les autres, l'adhésion annuelle est de 70 Euros.

Modalités de paiement : La totalité des cours sera à régler au moment de l'inscription.

Engagement pour la totalité de la saison. Aucun remboursement en cours d'année.

Lors des inscriptions il vous sera donc demandé :

Pour les nouveaux : la caution de 10 € pour le badge d'accès

Pour les personnes payant au mois : 8 chèques

- 1 chèque représentant le ½ mois de septembre plus octobre (remis en banque début octobre)
- 6 chèques pour les mois de novembre à avril (remis en banque 1^{ère} quinzaine de chaque mois)
- 1 chèque pour mai et ½ mois de juin (remis en banque mi-juin)

Pour les personnes payant au trimestre : 3 chèques (remis en octobre, février et mai)

- 1 pour les mois de septembre à décembre
- 1 pour les mois de Janvier à Mars
- 1 pour les mois d'Avril à Juin

Les dates de remises souhaitées (si elles sont différentes de celles indiquées ci-dessus) seront notées au dos des chèques

Merci d'indiquer au dos le nom de l'enfant s'il est différent de l'émetteur des chèques

Pour les paiements en espèces : ***Si les remises d'espèces ne sont pas effectuées, les chèques de caution seront remis en banque.***

- les paiements des mois de septembre, octobre, novembre et décembre se feront à l'inscription. Des chèques de caution seront demandés pour les mois suivants et rendus au fur et à mesure des paiements.
- Le paiement des mois de janvier à mars se fera au mois de janvier
- Le paiement des mois d'avril à juin se fera au mois d'avril.